

Partenariat FHF-MSA
**Fiche technique « APAD » « Amélioration de la prise en charge bucco-dentaire
des personnes âgées dépendantes en hébergement »**

Un mauvais état bucco-dentaire retentit davantage chez les personnes âgées souvent poly-médicamenteuses. Les répercussions sur l'état général déjà déficient peuvent être importantes : dénutrition, infections généralisées, désocialisation, etc.

La majeure partie des affections bucco-dentaires et de leurs conséquences peut être évitée par des mesures de prévention simples et peu coûteuses. Une meilleure connaissance de leur prévalence permet d'envisager la mise en place en amont d'actions préventives adaptées.

LA POPULATION CONCERNEE

L'ensemble des personnes âgées hébergées en établissement.

LES OBJECTIFS DE L'ACTION

a. Objectif Principal

- Contribuer au confort de vie des personnes âgées hébergées en établissement dans le respect de leur dignité.

b. Objectifs intermédiaires

- Déterminer l'accès aux soins : organisation dans les établissements, implication du personnel soignant,
- Intégrer un protocole de santé bucco-dentaire au sein du projet d'établissement,
- Sensibiliser et former le personnel de l'établissement à l'hygiène bucco-dentaire,
- Déterminer l'état de santé bucco-dentaire des personnes âgées en établissement et éventuellement instaurer un réseau de soins.

LES CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

Deux approches sont possibles :

- Une approche collective

Réalisée par le chirurgien dentiste conseil de la caisse de MSA

- Formation du personnel de l'établissement à l'hygiène bucco-dentaire et sensibilisation aux problèmes spécifiques bucco-dentaires liés au vieillissement.
- Mise en place de protocoles d'hygiène standardisés en fonction des différents profils de résidents

- Une approche individuelle (conditionnée par la mise en place préalable de l'approche collective)

Réalisée par les chirurgiens dentistes libéraux du territoire et le personnel soignant de l'établissement

- Examen bucco-dentaire, pour les patients qui le souhaitent, à l'entrée en établissement ou en un bilan biannuel, donnant lieu à une fiche d'examen bucco-dentaire et à l'établissement d'un programme d'hygiène individualisé,
- Réunion de synthèse avec l'équipe soignante permettant de déterminer le type de prise en charge pour les patients nécessitant des soins,
- Création d'un comité de suivi médico-administratif, visant à évaluer annuellement le fonctionnement du réseau de soins mis en place.

SI VOUS SOUHAITEZ METTRE EN PLACE L'ACTION APAD, CONTACTEZ EN CCMSA

LE DR. BRIGITTE DUBOC : duboc.brigitte@ccmsa.msa.fr

MME JOSIANE MESTDAGH : mestdagh.josiane@ccmsa.msa.fr